

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 4 mars 2015

Point 2

Délibération n°2015-04B portant approbation du procès verbal de la réunion du 7 janvier 2015.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 7 janvier 2015.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement


A Paris, le 4 mars 2015

Personne à contacter :	Maëlenn LE DIAGON maelenn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	26 février 2015
Objet :	Point n°2 Procès verbal de la réunion du bureau du 7 Janvier 2015

Liste des présents

Membres	Nom et Prénom
Vice-président du Conseil d'administration	M. Ferdy LOUISY
Vice-président du Conseil d'administration	M. Gérard ROMITI
Un représentant du Ministre de la Défense	M. Thierry DE LA BURGADE
Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique	M. Loïc LAISNE
Un représentant du Ministre chargé de la mer	M. Rémi IMBERT
Un représentant du Ministre de tutelle	M. Christophe LENORMAND
Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines	M. Olivier LETODE
Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer	M. Cédric LORET
Un représentant d'aires marines protégées	
Un président de conseil de gestion de parc naturel marin	M. Thierry CANTERI
Un représentant du personnel de l'Agence	excusé

Commissaire du gouvernement	M. Christian BARTHOD
Invités et AAMP	Nom et Prénom
MEDDE	Mme Claire COUTANT
MEDDE	M. Sébastien FLORES
Contrôle financier	M. Didier JARNIGON
AAMP Directeur	M. Olivier LAROUSSINIE
AAMP Secrétaire Générale	Mme Maëlen LE DIAGON
AAMP Agent comptable	Mme Chantal GAUTIER

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale présidé par Monsieur Ferdy LOUISY Vice-président.

Ferdy LOUISY : nous allons si vous le voulez bien commencer cette réunion du Bureau, le président Paul Giacobbi s'excuse et m'a demandé en ma qualité de vice-président de pouvoir présider cette séance du bureau, première de l'année. Le président aura l'occasion de s'adresser à chacun d'entre vous, mais en son nom et à mon tour, je vous souhaite tout à chacun une très bonne année 2015, qui commence depuis tout à l'heure avec de la tristesse, par rapport à cet attentat qui a eu lieu ce matin à Paris, avec déjà 12 morts, on est un peu triste de démarrer l'année comme ça mais que ça ne nous empêche pas de travailler, et il faut démarrer bien aller de l'avant et bien réussir cette Agence Française de la Biodiversité, que nous attendons tous.

[Après avoir constaté que le quorum est atteint, Ferdy LOUISY présente l'ordre du jour de ce bureau].

I. Approbation de l'ordre du jour

Alors en premier lieu vous devez approuver notre ordre du jour. Le premier point, c'est l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion de Bureau qui a eu lieu le 5 novembre 2014. Nous examinerons ensuite le projet de contrat d'objectifs 2015-2017 et puis éventuellement les questions diverses. Est-ce que cet ordre du jour vous convient, voulez-vous rajouter un point ?

[Pas d'observations, l'ordre du jour est approuvé].

Ferdy LOUISY : Y a-t-il des observations concernant le procès-verbal du 5 novembre 2014 ? Il n'y en a pas ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour le point suivant relatif au contrat d'objectif et de performance 2015-2017 de l'Agence, je passe la parole à Monsieur le directeur Olivier LAROUSSINIE.

Olivier LAROUSSINIE : Merci Monsieur le Président. Nous en sommes au stade de l'examen d'un projet de contrat d'objectif rédigé. Je vous rappelle les étapes précédentes : nous avons discuté en conseil d'administration d'orientations stratégiques en avril de l'année dernière, puis d'objectifs en juillet, et nous en avons fait une mise en forme avec l'équipe de l'Agence, qui a été discutée avec les services de l'Etat. Maintenant on aborde la dernière discussion avec le Conseil d'administration et comme à notre habitude le Bureau examine le dossier préalablement.

Je ne vais pas exposer un examen complet du document, car ça risque d'être un peu long. Nous avons essayé de coller au maximum à la discussion sur les orientations stratégiques d'avril et ensuite à celle sur les objectifs de juillet. Néanmoins, il peut avoir quelques différences. Vous aurez noté qu'il y avait des endroits où il y avait trop d'objectifs, on les a compactés ; à d'autres endroits les objectifs n'étaient pas assez explicites et nous avons essayé de développer le texte en fonction des remarques que nous avons reçues, tout en essayant de garder l'ensemble dans un volume assez réduit puisque la pertinence du contrat d'objectif c'est aussi d'être lisible et de ne pas avoir un volume trop important. De la même façon que pour le contrat d'objectif précédent, nous avons fait une introduction qui présente l'Agence des aires marines protégées (contexte et missions), un bref descriptif des réalisations du contrat d'objectif qui se termine, et ensuite un exposé des priorités des pouvoirs publics - qui est en quelque sorte la commande que nous recevons et qui bien évidemment a été revue attentivement par la tutelle - ensuite les orientations stratégiques. Tout ça nous mène à la deuxième grande partie qui présente par domaines d'activités un exposé des objectifs. Bien évidemment nous sommes toujours dans un exercice qui dissocie la question des missions et des objectifs de la question des moyens puisque les moyens sont renvoyés aux discussions budgétaires. Pour autant tout le monde a en tête le fait que les objectifs ne sont pas indépendants des moyens : ceci constitue donc les objectifs à partir desquels on va négocier les budgets à venir. On avait aussi produit l'année dernière pour le bureau une note dans laquelle on avait fait état de l'ordre de grandeurs des moyens qui nous paraissaient nécessaires pour mettre en œuvre ce contrat d'objectif. Cela restera ma référence, bien évidemment, dans les discussions budgétaires à venir. Dernière chose que je voudrais dire dans cette introduction : les petits tableaux avec les objectifs, les indicateurs, les cibles, sont une version condensée du texte. On ne retrouve pas forcément tous les objectifs dans ces tableaux, il faut aussi lire le texte. Je pense à des remarques qu'on peut avoir : « là vous n'avez pas parlé d'AGOA » par exemple. Ce n'est pas forcément que c'est oublié, c'est qu'il y a il y a un choix d'affichage de ce qui est le moteur principal du contrat d'objectif en face duquel on met des indicateurs et des cibles. Et concernant les indicateurs, nous avons une expérience qui finalement n'est pas très satisfaisante des contrats d'objectifs précédents. Il en restait beaucoup à définir et finalement nous n'avons jamais pu les définir. On essaie cette fois de se fixer sur les indicateurs pour lesquels on sait faire, même si ils ne couvrent pas toute l'ampleur des objectifs qui sont marqués en face. Il reste quand même malheureusement quelques indicateurs pour lesquels les

objectifs restent à définir, mais normalement maintenant c'est réduit vraiment à très peu de cas de figures.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur Le Président, en introduction. J'ai vu que vous regardiez les annexes : nous avons remis en annexe ce tableau croisé que nous avons été amenés à présenter en juillet, qui replace par orientations stratégiques les différents objectifs, ce qui permet d'avoir une lecture par politique, par axe stratégique, qui est parfois plus facile que de les prendre par domaines d'activités, plusieurs types d'activités concourant à une même politique publique. Si on prend l'exemple de Natura 2000, il y a de la collecte de données, il y a des plans de gestions, il y a de l'animation, etc...

Peut-être avez-vous des questions ou des remarques générales avant qu'on attaque le texte ?

Christophe LENORMAND : D'une remarque générale, la présentation faite par Olivier LAROUSSINIE est fidèle à ce que l'on pense de ce projet tel qu'il est présenté. Ce document est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois, qui a été concerté, à plusieurs reprises, sous différents aspects, et qui fera l'objet d'un passage au prochain CA, dont ce sera le principal point à l'ordre du jour. C'est un document qui nous semble équilibré globalement dans son thème général et qui reprend bien les priorités qu'on pouvait fixer à l'Agence, avec vous l'avez dit une perspective qui est celle de la création de l'Agence française pour la Biodiversité, qui est rappelée à plusieurs reprises dans le document.

Ferdy LOUISY : D'autres observations ?

Loïc LAISNE : Juste deux ou trois petites observations sur ce document que nous avons déjà travaillé. Dans l'introduction on voit qu'il y a une place importante donnée à la politique nationale et à la politique internationale. La politique européenne n'est évoquée que dans le plan d'action sur le milieu marin. Or c'est quand même la colonne vertébrale. Ça peut être l'occasion à ce moment de rajouter une petite phrase sur la politique européenne car bon nombres d'exigences de la politique européenne seront certainement des objectifs de l'Agence. Deuxièmement, on retrouve dans les objectifs plusieurs fois le thème de la sensibilisation du public, par contre on n'en parle pas dans la stratégie. Dans les différentes pages sur la stratégie, on n'évoque pas cette ouverture de l'Agence vers le public. Or c'est un point important que de mettre en œuvre une politique qui soit bien comprise de tous les usagers de la mer et de la population.

Ferdy LOUISY : D'ailleurs par rapport à la stratégie nationale sur la biodiversité, on disait qu'on avait du retard sur les obligations européennes. Est-ce que l'Agence a au fur et à mesure réussi à combler ce trou ? On a parlé de 87% de plans de gestion au niveau des sites Natura 2000, est-ce que nous avons atteint déjà les objectifs depuis CHAMONIX ?

Olivier LAROUSSINIE : Je ne sais pas si la DEB veut répondre sur le sujet de savoir si on est à l'heure au niveau européen. Il me semble que oui, et si on ne l'était pas ce serait sur le sujet des compléments de désignation pour les sites Natura 2000 au large. Mais en même temps on l'est puisqu'on a annoncé qu'on allait désigner des compléments et que le processus est en cours et a priori doit se faire dans les temps. Dans ce contrat d'objectif pour Natura 2000, l'indicateur c'est le nombre

de plans de gestion (le nombre de DOCOB atteint d'ici la fin du contrat d'objectif), mais vis-à-vis de Bruxelles ce n'est pas une obligation.

Gérard ROMITI : Concernant les sites Natura 2000 au large, il faut voir aussi les positions qui peuvent être transfrontalières des européens. Dans ces zones là, il y a quelques interrogations et quelques insatisfactions, aussi il faudra faire très attention. Je trouve que les enjeux sociaux et économiques ne sont pas clairement définis par la méthode, donc c'est mon rôle de le dire en tant que président des pêcheurs. Les différents services de l'Etat n'ont pas les mêmes visions et positions selon les façades, ce qui embrouille un peu la lecture. Au niveau des CCR aussi, selon les sujets qui sont abordés, on a ce ressenti qu'il y a des divergences. De plus, la réflexion scientifique à la base des désignations ne semble pas complètement aboutie pour les mammifères marins, les oiseaux. Les données des disponibilités ne semblent pas permettre d'aboutir à des sites permettant leur protection. Il y a une vraie réflexion à avoir sur les règles de l'Agence des aires marines protégées pour la protection de ces habitats et de ses animaux, je pense par exemple aux habitats des récifs marins où les professionnels renouvellent de pouvoir apporter leur expertise dans ces zones sur lesquelles ils ont une grande connaissance. Nous avons un peu l'impression d'être mis de côté, donc il conviendrait que l'Agence des aires marines protégées apporte son appui et son soutien à la profession pour y remédier. Il ne faudrait pas qu'on rencontre encore de nouvelles difficultés et qu'on se retrouve comme en 2008, avec selon les façades des présidents de comités régionaux qui interprètent mal. Il faut qu'on ait cette vision nationale. Le comité national avec l'Agence doit veiller à ça, parce qu'il y a dans les différentes DIRM des visions différentes qui peuvent faire obstacle au bon fonctionnement et à cette vision pérenne du site Natura 2000.

Christophe LENORMAND : Nous avons noté les points concernant Natura 2000, et on en fera part à nos collègues de la sous- direction qui pilote plus particulièrement ce sujet. C'est vrai que Natura a été évoqué logiquement à plusieurs reprises dans le contrat d'objectif de l'Agence. Les éléments que vous mentionnez là sont importants, mais je ne pense pas qu'ils remettent en cause fondamentalement ce qui est développé dans le contrat d'objectif. En tout cas nous avons bien pris note.

Loïc LAISNE : Si je peux intervenir sur ce sujet de Natura 2000 et des DOCOBS, les objectifs qui sont fixés me paraissent quand même assez difficiles à atteindre. En Atlantique, nous avons 112 sites Natura 2000 déjà désignés en mer. Sur les 112 sites en ce moment, nous avons 5 ou 6 DOCOBS qui ont été approuvés et qui sont en place, et on doit en avoir une douzaine en réalisation. La tâche de l'Agence sur Natura 2000 en mer est donc considérable. Dans les parcs on avance bien mais en dehors des parcs, sur toute la Charente Maritime par exemple, où il y a énormément de sites Natura 2000, sur le pays Basque, même sur certains sites un peu au large du Pays Basque et sur le Nord Bretagne, il y a plein de sites Natura 2000 sur lesquels on va avoir des DOCOBS à réaliser. Un DOCOB normalement c'est deux ans, mais on est obligé d'intervenir fréquemment dans le cadre des réalisations de DOCOB pour que certains DOCOBS ne soient pas fait en trois ou quatre ans. Je suis intervenu personnellement en tant que Président auprès de certains agents au bout de 3 ans, en disant qu'il fallait conclure. Ca donne la mesure de l'ampleur de la tâche que va avoir l'Agence sur ce sujet, sans oublier que derrière arrivent les incidences pour la pêche, par exemple sur les sites Natura 2000. Sur le terrain cela va sûrement demander des travaux techniques par l'Agence qui vont être

assez importants. Donc l'objectif qui est fixé à 90% au 2-3-1 paraît très difficile à atteindre. L'autre volet que je voulais évoquer concernant Natura 2000, c'est le lien avec l'Europe. Je pense que les DREALS utilisent beaucoup les financements communautaires pour leurs sites Natura 2000. Ils ont au moins 50% de leur financement qui vient de fonds communautaires. Essayer de trouver des mécanismes pour avoir des fonds communautaires sur ce sujet pour que l'Agence ait un peu de levier pour progresser sur Natura 2000, c'est indispensable, sinon les antennes qui sont en place et qui font du bon travail, ne pourront pas atteindre leurs objectifs.

Olivier LAROUSSINIE : On touche du doigt une question d'adéquation entre objectifs et moyens sur le nombre de DOCOBS finalisés. Ça dépend quand même des troupes qu'on peut mettre dans les antennes. Le 90 % a été fixé selon la volonté –compréhensible- de la DEB. Moi j'étais plutôt contre 100 % parce que ce n'est jamais faisable. Mais le 90 voulait dire cent. Je ne sais pas si nous avons des éléments d'appréciation pour savoir s'il faut baisser cette ambition où pas.

Christophe LENORMAND : Effectivement je n'ai plus souvenir précisément de la façon dont nous avons calé ce chiffre là pour cet indicateur, on vérifiera.

Olivier LAROUSSINIE : En fait, ce qui serait le plus important c'est que par façade on ait une liste de priorités. Une des difficultés que je vois dans notre programmation interne c'est qu'on était jusqu'à maintenant dans une phase où on menait tout de front et du coup on n'aboutit sur rien, c'est un peu désespérant et pas très efficace en fait. Moi le message que je passe « c'est programmons ce qu'on termine » et on y va les uns après les autres.

Gérard ROMITI : Cette intervention que je fais c'est l'actualité présente qui veut ça. Il y a eu une remise en cause des accords passés. On travaille actuellement sur le golfe du Lion parce qu'il y a un problème de quota, et parce que les espagnols remettent tout en cause sur la dorade rose. C'est ça que je crains, il faut faire attention. Je mets un warning à cause de l'actualité présente. Ils ont signés le 15, 16 décembre, et même pas 20 jours après on remet tout en cause : les quotas, les quantités, les prélèvements.

Olivier LAROUSSINIE : C'est peut-être l'actualité, mais c'est aussi dans les 2 années qui viennent la désignation des sites au large, c'est quand même un des gros sujets.

Gérard ROMITI : Gros sujets, gros enjeux. Eolien en mer, où les anglais pour ne pas les citer demandent de ne pas payer les taxes et veulent s'installer.

Olivier LAROUSSINIE : Il faut peut-être qu'on remette un mot dans le texte qui précède le tableau du 2-1, quelque chose sur la dimension européenne, non pas du fait de Natura 2000 mais parce que la pêche est dans un contexte européen.

On essaie de repartir partie par partie sur l'introduction ?

Ferdy LOUISY : En fait pour 2015-2017 c'est toi qui maîtrise le calendrier de l'Agence française pour la biodiversité. L'Agence devra voir le jour en 2016, alors est-ce que ce sera le 1^{er} contrat d'objectif de

l'Agence française de la biodiversité ou est-ce qu'on doit s'arrêter à 2016 dans notre définition ? Il y a quand même un point d'interrogation. C'est la même chose pour les autres établissements qui vont être intégrés, à savoir les contrats d'objectifs définis pour 3 ans.

Olivier LAROUSSINIE : La position du Président Paul GIACOBBI est de dire que quoi qu'il arrive, l'Agence est sur une dynamique. On la rediscute dans une vision pluriannuelle. Arriver dans l'Agence française pour la biodiversité en ayant affiché et actualisé avec l'Etat quelles sont les missions et les objectifs de l'Agence des aires marines protégées, c'est important. On est effectivement sur une politique qui est assez cadrée. L'avis du préfigurateur, c'est que les problèmes ne se posent pas tant sur le milieu marin que sur le milieu terrestre.

Ferdy LOUISY : D'autres points en détails ?

Olivier LAROUSSINIE : En introduction, j'ai bien compris que l'Europe n'était pas assez visible. On va voir si on peut rajouter quelque chose. Elle n'est pas absente mais effectivement ce n'est pas très visible. La partie qui suit, c'est un petit compte rendu des réalisations du contrat d'objectif 2012-2014. Lors du conseil d'administration, on commencera par consacrer une heure à vous faire des présentations sur ces réalisations. On fera une sorte de compte rendu du contrat d'objectif 2012-2014, parce qu'une page s'est un peu maigre pour exposer ce que nous avons fait en 3 ans.

Ferdy LOUISY : Quelle est notre contribution lorsqu'on a à s'appuyer sur des aires marines protégées qui ne sont pas sous tutelle de l'Agence et qui doivent rentrer dans l'objectif ? Est-ce qu'il y a un échange par rapport au contrat d'objectifs des Parcs nationaux ou d'autres structures comme ça qui ne sont pas dans l'Agence mais qui ont des aires marines protégées ?

Olivier LAROUSSINIE : C'est clair qu'il y a la politique nationale de création et de gestion d'aires marines protégées, et que tout ne dépend pas de l'Agence. En même temps c'est l'Agence qui rapporte sur tout, donc je suis d'accord il y a une partie qui n'est pas maîtrisée. Même sur les parcs naturels marins, on sait bien qu'à un moment il y a un décret à prendre et que ça n'est pas l'Agence qui le fait, donc elle ne peut pas être tenue comptable du nombre de parcs créés. Je ne sais pas si on règle bien ce problème dans nos présentations, mais c'est vrai qu'à chaque fois on parle bien de l'état d'avancement de la stratégie nationale « aires marines protégées » et puis des réalisations de l'Agence en premier.

Ferdy LOUISY : Est ce qu'il y a une normalisation des outils de gestion et d'évaluation sur l'ensemble des structures ? Est-ce que cela ne peut pas faire aussi l'objet d'un travail pour être sûr que les informations que nous avons vont dans le même sens ?

Olivier LAROUSSINIE : On pourra peut-être faire attention à ça dans les présentations. Il y a une pierre angulaire commune à tout le monde à terme, qui est le tableau de bord. Nous avons pas mal avancé, on peut peut-être rendre compte là-dessus avec au moins un parc national qui a adopté la méthode, et des réserves naturelles qui l'ont complètement inscrit dans leur méthode et même dans

la révision de plans de gestion. Il y a aussi tout le travail d'animation qu'en fait le secrétariat du forum des gestionnaires.

Ferdy LOUISY: Sur la collaboration avec les territoires et collectivités en Nouvelle Calédonie, Martinique et Guyane, est ce que là aussi ce sont les mêmes méthodes qui vont s'appliquer dans les conventions ? J'ai discuté avec le ministre de l'environnement de la Nouvelle-Calédonie, je lui disais qu'au niveau de la coopération avec la France, il faudrait quand même que les choses soient plus claires pour qu'on atteigne les mêmes objectifs parce qu'on va s'appuyer beaucoup sur leurs aires marines pour atteindre nos objectifs de 20 % et là il s'inquiète un petit peu sur la méthode de collaboration. Je l'ai rencontré à Sydney et nous avons échangé là-dessus et il a quelques inquiétudes.

Donc comment ça se passe dans notre contrat d'objectifs les relations entre des territoires qui sont autonomes en terme environnemental ?

Olivier LAROUSSINIE : Ils sont autonomes donc la question d'une harmonisation des approches ne peut pas être coercitive, autoritaire. De fait la démarche adoptée par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a été de copier l'outil « parc naturel marin » pour faire le parc marin de la mer de Corail. Ce qui est en train de se passer aux Marquises, c'est un peu la même chose. La grande aire marine protégée aux Marquises va probablement prendre une forme proche de celle des parcs naturels marins donc on peut se dire que le débat des idées a été gagné. Ensuite, la question est de savoir ce que l'Agence des aires marines protégées peut apporter au gouvernement de Polynésie ou à celui de Nouvelle Calédonie -ou plus exactement peut continuer à apporter. Je pense qu'on va retomber sur une question de moyens. Faire plus que maintenant, ça me paraît difficile. J'espère qu'on ne va pas être obligé un jour de dire « finalement ils sont autonomes, ils ont la compétence, ils se débrouillent », ça effectivement ce serait dommageable à la communauté nationale et à l'intensité des efforts qui sont faits sur plus de la moitié des mers françaises. Il y a toujours une demande assez forte pour qu'il y ait un appui, il n'y a pas de doute là-dessus. Dans le cadre de la préfiguration de l'Agence française pour la Biodiversité, Madame la Ministre a demandé à ce qu'il y ait un travail spécifique sur l'outre-mer. Monsieur LUREL et Monsieur LETCHIMY en sont chargés, leurs souhaits est de faire d'abord un séminaire à l'Assemblée nationale pour débayer un peu les questions qui peuvent se poser et ensuite de faire des visites dans chacun des autres mers pour discuter avec les acteurs locaux y compris dans le Pacifique. Peut-être que c'est aussi à travers cette démarche qu'on pourrait stabiliser un petit peu plus un mode de collaboration avec les pays d'outre-mer. Ceci dit, nous avons le nôtre, avec des conventions de partenariat qui ont été renouvelées l'année dernière avec la Polynésie, qui doivent l'être cette année avec la Nouvelle Calédonie si du moins elle a un gouvernement - c'est un détail qui a son importance. En tout cas les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant ne semblaient pas remettre en cause le schéma sur lequel nous sommes jusqu'à maintenant.

Ferdy LOUISY : Est-ce que ça nécessiterait une présence de l'Agence pour la signature de ces conventions dans les conseils de gestions ou d'administration de ces structures ou pas ?

Olivier LAROUSSINIE : Je ne crois pas qu'on ait fait ça pour le parc marin de la mer de Corail. Je ne pense pas qu'on soit membre du conseil de gestion et à la limite notre rôle, c'est l'appui technique. Je ne nous vois pas institutionnellement participer à un conseil de gestion. Pour les parcs nationaux, il y a des représentants de l'Agence des aires marines protégées qui siègent, moi je ne suis pas à l'aise avec ça. En tout cas, ce n'est pas moi qui pousserai à ce qu'il y ait des représentations dans les conseils d'administration ou dans les conseils de gestions. La logique c'est l'appui général qu'offrent les Ministères au niveau national aux gouvernements de ces pays-là, et dans ce cadre-là l'implication que nous pouvons avoir en terme d'appui.

Ferdy LOUISY : Mais ça veut dire qu'on se retrouve à un niveau de mise en concurrence comme n'importe qui ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui, sauf qu'on ne fait pas forcément payer. C'est une bonne question et il faut l'inscrire un petit peu mieux. Au début nous avons bien fait référence à la convention qu'avait notre ministère de tutelle avec la Polynésie, je pense que ça s'est perdu au fil du temps. Dans le renouvellement de l'année dernière, je ne suis pas sûr qu'on ait visé ce genre d'accord. Ça vaut peut-être le coup de remettre ça au carré pour l'inscrire dans le temps, sachant que régulièrement il y a la suspicion qu'on essaie de reprendre une compétence qui a été donnée aux collectivités, en faisant de l'interventionnisme dans leurs sujets. C'est toujours très délicat dans la vie de tous les jours. Régulièrement, il y a un service qui se plaint de nous parce qu'on outrepassé notre rôle. Il vaudrait peut-être mieux le réécrire proprement.

Après, il y a la partie sur les priorités des pouvoirs publiques, d'une certaine façon je ne vais pas demander aux pouvoirs publics de changer leurs priorités, mais on peut éventuellement leur demander des explications ?

Christophe LENORMAND : Les éléments exposés là sont assez synthétiques, mais ne sont pas des éléments surprenants ni complètement nouveaux. Il y a un rappel du contexte international dans lequel on évolue, et des priorités au niveau des politiques européennes, que ce soit pour la directive stratégique cadre pour le milieu marin ou pour Natura 2000 que nous avons évoqué tout de suite. Nos attentes vis-à-vis de l'Agence sur un certain nombre de missions qui sont son cœur de métier sont résumées là, et correspond à ce que l'on développe depuis quelques années avec l'Agence des aires marines protégées. A chaque COB, il y a bien sûr des évolutions. Ici il y a quelques développements un peu plus importants sur la directive cadre pour le milieu marin, mais globalement je pense qu'on est sur des fondamentaux qui se poursuivent et se développent, notamment pour Natura et la DCMM. On retrouve les enjeux européens qu'évoquait Loïc LAISNE tout à l'heure. Il y en a qui ne sont peut-être pas rappelés suffisamment clairement, mais il nous a semblait qu'ils étaient bien identifiés.

Ferdy LOUISY : Est ce que les priorités se limitent au littoral hexagonal ou est-ce que vous prévoyez aussi justement un regard sur ces politiques qui sont conduites au niveau international par certains programmes des Nations Unies par exemple ?

Christophe LENORMAND : Sur ce sujet, il y a des choses qui sont issues d'Impac3, des priorités qui ont été discutées avec l'Agence à l'époque et qui ont une dimension internationale forte. Pour porter le meilleur encadrement de la biodiversité en Haute-mer avec des outils adaptés, l'Agence est vraiment notre appui, pour les démarches au niveau de certaines conventions de mers régionales également. Quelques axes de priorité d'interventions que nous avons discuté ensemble nous paraissent essentiels dans l'océan Indien, le Pacifique. Cela se retrouve plus loin dans les développements du Contrat d'objectif.

Olivier LAROUSSINIE : La 3^{ème} orientation stratégique sur l'international précise effectivement les choses, mais ça ne répond pas entièrement à ta remarque puisque les 2 centres d'actions régionales avec lesquels nous avons des travaux, ce sont la Méditerranée et la Caraïbe. Là n'est mentionnée que la Caraïbe et de façon un petit peu restrictive puisque cela ne concerne que la protection des mammifères marins. On s'est déjà associés à la conférence régionale des aires marines protégées que le parc avait organisée il y a quelques années, mais en termes de priorités, c'est vrai que l'accent a plutôt été mis sur le Pacifique, l'Océan Austral et Océan Indien. Dans ces trois cas, il n'y a pas de centre d'action régional. Il y a un substitut dans le Pacifique, qui est le programme régional océanien pour l'environnement, le SPREP, avec lequel on travaille complètement en lien. On est dans cette logique - même si c'est pour défendre ce qui se passe dans les ZEE françaises - d'avoir une approche régionale avec l'organisme régional quand il y en a un. Dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien c'est beaucoup moins clair. Il y a beaucoup d'ONG qui ont des initiatives, donc c'est un peu plus compliqué de se mettre dans le jeu, et il ne se passera peut-être pas grand-chose dans les 3 ans qui viennent. Quant à l'Océan Austral, il faut qu'on règle nos problèmes dans nos ZEE pour mieux participer aux travaux de la CCAMLR. L'Agence n'est pas en première ligne sur les travaux de la CCAMLR, elle l'est plus sur le travail qui est fait dans les ZEE françaises.

Ferdy LOUISY : Le milieu marin c'est comme l'air, il n'y a pas de frontières et lorsqu'il y a des événements qui se produisent dans tels ou tels secteurs, les conséquences sont indéniables sur les richesses que nous avons. Je prends l'exemple d'espèces invasives, de pollution. On se demande qui peut parler, qui peut porter ces sujets. Les gens des ministères des affaires étrangères ? Un établissement technique peut apporter un certain nombre d'éléments. On devrait mettre ça comme priorité. Il y a des pollutions qui sortent de Chine et qui ont des conséquences sur les zones de pêches françaises. Il faut définir les priorités, il y a beaucoup de choses qui se passent en mer et il faudrait peut-être qu'on s'y penche également car la pêche côtière est quasiment morte, il faut quand même qu'on se donne les moyens d'une présence française pas seulement politique, mais technique et scientifique pour apporter des éléments de réponse à nos professionnels.

Christophe LENORMAND : C'est très clair, il y a pas mal de choses déjà dans ce qui est prévu pour l'Agence et comme je le disais, l'Agence est un partenaire essentiel dans toutes nos interventions au niveau des conventions de mers régionales, dans l'Océan pacifique, dans Oskar, etc.

Olivier LAROUSSINIE : On poursuit sur les orientations ? Ce qui avait été vu jusqu'à maintenant c'était des notes, là c'est une version rédigée et forcément dans le détail de la rédaction il y a les subtilités

politiques qu'on peut essayer d'y mettre. C'est certainement encore perfectible. Je ne sais pas si vous avez réagi à quelques formulations ou si il vous semble qu'il en manque ?

Il y a eu déjà cette remarque sur notre approche d'ouverture vers le public qui n'apparaît pas dans les orientations stratégiques alors qu'elle apparaît dans nos objectifs et qu'elle fait partie de nos méthodes, clairement il faut que je trouve le moyen de réintroduire quelques mots là-dessus.

Ferdy LOUISY : Pas de questions sur les orientations ? Nous sommes d'accord sur ces orientations ?

Olivier LAROUSSINIE : La traduction des objectifs de collecte et de traitement de données suit la même structure en termes de typologie d'activités que lors des contrats précédents. Nous avons simplement généralisé les catégories et précisé les objectifs avec des verbes dans les tableaux. Donc il n'y a plus de verbes dans les titres, mais il y a des verbes dans les tableaux. Pour revenir à cette question d'adéquation entre objectifs et moyens, il a en fait deux sujets, dans tout ce domaine d'activité.

Tout d'abord le sujet du programme de surveillance de la DCSMM : en gros, il doit démarrer pendant ce contrat d'objectif et il va devoir se caler sur les moyens qu'on est capable de mobiliser. Sachant qu'on est proche de la conclusion du programme de surveillance, il me semble qu'on est encore un petit peu au-delà de mettre en œuvre. Ces trois ans qui vont être les trois ans de vérité sur ce que va faire l'Agence à la fois dans les fonctions de coordination et en terme de mise en œuvre de dispositifs. A la limite la question n'est pas de savoir si c'est l'Agence ou quelqu'un d'autre, la question est de savoir si on va être capable ou pas. Il y a beaucoup de dispositifs qui sont récupérés certes, et qui peuvent servir, mais il y en a aussi qui n'existent simplement pas.

Le deuxième sujet c'est celui des campagnes exploratoires. Là on n'en a pas relancé, d'ailleurs j'aurais dû en relancer plutôt que de laisser l'Etat ponctionner. Je me mords un petit peu les doigts de cette gestion trop prudente parce qu'on aurait pu au moins financer 2 belles campagnes. Mais sur le plan du principe ça reste à afficher comme étant un des moteurs des progrès qu'on peut faire. L'exploration c'est quelque chose qui coûte, qui ne rend pas forcément immédiatement des services mais qui peut donner les bases pour les projets de demain.

Christophe LENORMAND : Ces deux aspects qu'évoque Olivier étaient une partie importante des discussions que nous avons eues pour l'établissement de ce COB. La rédaction telle qu'elle est là permet d'afficher une ambition, notamment sur la partie programme surveillance de la DCSMM et campagnes exploratoires, et de coordonner les moyens qu'on sait pouvoir mettre sur ces actions-là. Effectivement il est difficile de dissocier objectifs et moyens, c'est pour ça que sur la partie programme de surveillance DCSMM on fait le travail avec les équipes de l'Agence pour essayer de préciser comment prioriser le programme de travail sur les trois ans qui viennent et donc adapter en conséquence ce que l'on va notifier. Il ne s'agit pas d'aller afficher des choses sur lesquelles on n'aurait pas de certitude raisonnable de ne pas pouvoir les réaliser. On est dans ce travail, que nous avons bien avancé, c'est indispensable parce que derrière il s'agit aussi rendre une copie crédible. Quant aux campagnes exploratoires, c'est l'investissement pour le futur. L'exemple de la Martinique, souvent cité par Olivier, est très parlant : pouvoir mieux explorer les parties au large ça veut dire que l'on sera capable ensuite de prioriser un peu mieux ce que l'on fera.

Olivier LAROUSSINIE : D'autant que le profond n'est pas très au large. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires à faire sur cette partie-là ?

Ferdy LOUISY : Sur des gros projets comme par exemple la Martinique, des projets de ports où il y a des conséquences indéniables sur le milieu marin, l'Agence n'est pas concernée mais qui peut à un moment donné dire attention ?

Olivier LAROUSSINIE : L'Agence n'est pas concernée s'il n'y a pas de parc naturel marin, s'il n'y a pas de site Natura 2000, s'il n'y a pas d'aires marines protégées. L'Agence n'est pas concernée au sens où il n'y a pas une de ses instances de gouvernance qui va avoir à se prononcer, à donner un avis. Par contre nous apportons un appui aux services de l'Etat sur l'examen des dossiers. Ce n'est pas pour l'instant encore systématique, on n'a pas non plus toujours l'expertise à mettre en face, si on n'est pas implanté, si on n'a pas de données, on ne peut pas répondre, c'est l'aspect service technique pour le compte des services de l'Etat. Mais si tu penses aux deux grands ports de Martinique et Guadeloupe on n'est pas directement impliqué.

Ferdy LOUISY : Les conséquences sur le milieu marin vont être catastrophiques, même au-delà parce qu'ils vont faire par rapport à ce canal de Panama, d'autres grands projets dans les Caraïbes.

Loïc LAISNE : Là c'est aux promoteurs du projet de faire toutes les études qui vont bien, et aux services de l'Etat de les analyser éventuellement en demandant l'avis de l'Agence. Mais c'est bien aux promoteurs de faire des études d'impacts, et c'est bien tout le problème actuel que de relancer les concertations environnementales avec des études d'impacts solides, surtout pour ces projets-là, pour qu'ils soient moins contestables.

Ferdy LOUISY : Mais quand je vois quand même qu'on parle de sensibilisation du public, on parle d'éducation, ce n'est pas notre rôle d'informer ?

Loïc LAISNE : Dans les parcs, c'est déjà ce qui est fait.

Gérard ROMITI : C'est l'aspect plutôt pédagogique

Olivier LAROUSSINIE : Sur la question de qualités des études d'impact, je voudrais dire que l'Autorité environnementale nous sollicite systématiquement et qu'on n'est pas toujours au rendez-vous. On n'a pas répondu en temps et en heure aux sollicitations, alors même que la plupart du temps, si j'ai bien compris, on avait en fait déjà constitué des dossiers. On doit s'améliorer clairement sur ce point-là qui doit être dans le 2-4 ou 2-5. Il pourrait y avoir un mot sur les réponses à l'autorité environnementale.

Ferdy LOUISY : Mais l'objectif 1 sur la sensibilisation du public ?

Olivier LAROUSSINIE : Sur la question de la sensibilisation du public, l'évolution principale entre le précédent contrat et celui-là est que l'on considère maintenant qu'on est aussi chargé de le faire dans le cadre de Natura 2000, ce qu'on ne considérait pas comme étant notre tâche avant. On étend

le champ au public des usagers de façon plus large, et au grand public. On considère que Natura 2000 élargi le champ des publics qu'on doit toucher et ça doit apparaître dans le 4-1.

Ferdy LOUISY : uniquement sur des secteurs qui sont déjà définis ou des zones protégées ?

Olivier LAROUSSINIE : Parce qu'on n'a pas les moyens. Et en même temps on voudrait essayer de comprendre comment on pourrait expérimenter ce que pourrait être une communication grand public en y mettant très peu de moyens, aussi pour contribuer au montage de l'Agence française de la Biodiversité parce que c'est clairement dans ses missions. Ce qui n'est pas forcément notre cas. Comment ça pourrait être fait, sachant ce qu'on met dans l'Agence au départ ? Ceux qui attaquent le plus le grand public ce sont les parcs nationaux mais ils sont comme nous ils le font dans les parcs avant tout.

Ferdy LOUISY : Le problème c'est que dans une zone d'adhésion, il y a des éléments qui peuvent avoir des incidences sur le cœur, on doit réagir ?

Olivier LAROUSSINIE : Mon sentiment c'est qu'il nous manque ce métier dans les équipes qu'on met dans la nouvelle Agence par rapport à cette mission vers le public. Mais je ne peux pas promettre dans le contrat d'objectif qu'on va faire ça, parce que je pense qu'on n'en a pas les moyens, d'où le fait que tu notes que nous restons cantonnés aux limites des zones sur lesquelles nous avons une responsabilité. Natura 2000 ça fait 40 % du littoral.

Loïc LAISNE : Moi je vais à beaucoup de réunions Natura 2000, en Bretagne en particulier il y a 20 à 30 personnes à chaque fois, il y a toutes les associations de protection de l'environnement, tous les usagers, il y a beaucoup de gens qui sont là, et c'est une façon pour l'Agence d'être très présente et ça permet d'identifier l'Agence.

Thierry CANTERI : Si je peux me permettre, avec mon expérience de directeur de l'équipe du Parc d'Iroise, il se trouve qu'effectivement au-delà de l'avis conforme les textes ne donnent pas l'obligation de saisir l'équipe de l'Agence dans les parcs, voir l'Agence globalement, quand c'est un projet qui peut avoir une incidence sur le milieu marin. Une structure comme IFREMER par exemple, est obligatoirement consultée sur les textes dans le cadre du clapage, et donne un avis scientifique et technique. C'est aussi une question de temps parce que l'IFREMER existe depuis longtemps et est cité dans tous les textes, mais l'Agence n'étant pas encore assez ancienne elle n'est pas citée comme étant un organisme d'expertises qui doit être systématiquement interrogé.

Christian BARTHOD : Je pense qu'il y a des choses qui peuvent évoluer sans que le texte évolue. Sur les consultations systématiques par les autorités environnementales, l'IFREMER répond tout aussi peu que l'Agence, voire moins, et notamment avec un problème de déontologie, méthodologique, qui méritera d'être creusé : dans 99 % des cas ils sont co-fabricants de l'étude d'impact et ne veulent pas, ne peuvent pas intervenir pour le compte de l'Etat en critiquant l'ensemble auquel ils ont participé. Parallèlement il y a des évolutions qui sont en cours pour le rapprochement entre l'autorité environnementale nationale et les autorités environnementales régionales. Le principe, c'est qu'on va aller vers des méthodes de travail relativement approchées voir révisées, et l'Agence comme

IFREMER sera vraisemblablement consulté de façon un peu plus large et plus systématique, ce qui repose la question de l'autre côté : l'Agence est-elle toujours en mesure de répondre à la question ?

Ferdy LOUISY : C'est peut-être dans les objectifs qu'il faut conventionner ça pour obtenir par la suite les moyens dans la négociation parce que si on ne le définit pas dans l'objectif, on ne nous donnera jamais de moyens.

Olivier LAROUSSINIE : C'est en fait dans l'objectif 2-5 qui est « être l'établissement de référence pour des analyses techniques relatives aux impacts sur la biodiversité et suivre l'augmentation de la demande des services instructeurs ». On s'est dit que sur ce sujet-là il était difficile d'avancer une quantification, qu'il y avait aussi une question de savoir comment les services instructeurs allaient être satisfaits ou pas du service. On envisageait une évaluation externe, typiquement on demanderait au Conseil général au fil du contrat d'objectif d'évaluer cet objectif de positionnement comme établissement de référence.

Ferdy LOUISY : D'autres observations concernant les objectifs?

Loïc LAISNE : Nous avons passé le 2-4 mais les 90% sur Natura 2000 ça me paraît très difficilement atteignable pour l'Agence.

Sébastien FLORES : Est ce que le travail en cours avec les Prémars et l'Agence par façade permettrait d'avoir une autre cible ?

Olivier LAROUSSINIE : Maëlen, je pense qu'il faut demander à François GAUTHIEZ de nous dire, au vue de la liste des sites Natura 2000, qu'il pointe les prévisions en termes de réalisation de DOCOB et qu'on voit si on est proche des 90% ou si on est à 20%.

Olivier LETODE : On doit déjà avoir quelques indications dans le cadre de la convention DPMA, IFREMER et Agence pour la réalisation des analyses de risques.

Olivier LAROUSSINIE : Je ne sais pas si sur le 2 il y a d'autres sujets à soulever ?

Christian BARTHOD : Il y a des petits problèmes de terminologie dans le 2-2-5. Il faudrait clarifier la rédaction sur les services de l'Etat et les autorités environnementales, ça clarifierait le contexte.

Olivier LAROUSSINIE : On passe aux interventions ? « Interventions » au sens « manipulation sur l'écosystème » ou « interventions auprès des acteurs pour modifier leur impact sur les éléments du patrimoine naturel ». L'innovation est de mettre en avant également le patrimoine culturel immatériel, puisqu'on s'est rendu compte au fil des créations de parcs naturels marins que la question culturelle, trouvait sa place dans les orientations dans les décrets de création, et que assez vite ce n'était pas seulement une question d'inventaire des épaves mais que ça devenait aussi une question de culture vivante. Je prends en exemple le concours photos comme ça a été fait en mer d'Iroise. On est en train d'intervenir sur le patrimoine culturel immatériel sans forcément que ce soit uniquement le patrimoine culturel bâti (épaves, etc...). Politiquement il nous a semblé important -même si ça ne représente pas une dépense importante- de l'afficher dans le Golfe du Lion. Ça a été quelque chose sur lequel le conseil de gestion a bien accroché. A Mayotte on pense que c'est important, nous avons

déjà organisé une course de pirogue. C'est l'innovation qui a eu lieu ces dernières années et qu'on souhaitait afficher d'un point de vue un peu politique. Je le souligne en disant que ça a pu faire peur à nos collègues du ministère du budget qui ont vu là une sorte de compétence nouvelle que s'arrogeait l'Agence. Je pense que ça n'entraîne pas l'Agence sur des pentes vertigineuses en matière budgétaire et en dehors de ses compétences, dans la mesure où on trouve cet aspect dans les décrets de création des parcs. A partir du moment où nous avons pu les mettre dans les décrets de création c'est que quelque part on n'est pas hors-jeu par rapport aux compétences juridiques de l'Agence.

Christophe LENORMAND : Il ne s'agit pas d'aller considérer que c'est une dimension très importante, c'est un point à signaler dans le contrat d'objectif.

Ferdy LOUISY : Donc ça permet de rentrer dans la dimension culturelle et de ramener certaines traditions aussi ?

Christian BARTHOD : Ce qui permet au commissaire du gouvernement de revoir légèrement son champs de légitimité pour intervenir, mais je rappellerai que sur les avis qui ont été donnés par l'autorité environnementale sur les PAM il y a quand même un point qui a été relevé sur un positionnement d'équilibrisme entre les PAM et les SDAGE dans la réduction des impacts des activités humaines. Ce problème de rapprochement ne sera pas résolu par l'AFB via l'incorporation de l'ONEMA, c'est bien avec les Agence de l'Eau qu'une partie du débat se situe et c'est un tout petit peu dommage que ce problème d'intégration qui revient à plusieurs reprises est toujours remis sur les épaules de l'AFB via l'intégration avec l'ONEMA, alors que d'une certaine manière pour une partie des problèmes de réduction des impacts des activités humaines, on se trompe de cible, c'est plutôt avec les Agence de l'Eau qu'il faut arriver à discuter or elles n'apparaissent pas franchement à l'intérieur du 3-2.

Christophe LENORMAND : C'est un sujet que nous avons effectivement identifié dans les remarques faites par l'autorité environnementale sur les projets de programmes de mesure. Ce travail d'intégration, nous avons essayé de le pousser et on continue de le faire autant que possible avec différents leviers et c'est un problème qui va encore prendre du temps, on ne peut pas réduire cette question d'intégration à la seule perspective AFB.

Loïc LAISNE : Pratiquement, pour répondre à ce qu'a dit Christian, sur le terrain ça se passe comme ça quand même, parce qu'il faut voir que les acteurs sont souvent les mêmes, intègrent directement et dépendent des agences de l'eau et de la commission du littoral des agences de l'eau. Quand le Parc marin d'Iroise fait des actions sur les aires de carénages dans les ports, il déclenche des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. On retrouve les mêmes personnes. Je voyais une nomination au parc marin d'Arcachon : il y a Madame RABIC que certains ici connaissent bien et qui est à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qui sera aussi au conseil de gestion du parc marin. Donc il y a une communication et une politique qui sont souvent utilisées et harmonisées.

Christian BARTHOD : ce n'est pas si facile que ça à assumer publiquement, la preuve dans l'option qui a été choisie, donc peut-être que le dire et l'assumer, le revendiquer, serait également un facteur de clarification.

Olivier LETODE : J'ai une petite remarque de forme sur la rédaction du 3-1 par rapport aux programmes de travaux réalisés. Dans le paragraphe on parle de travaux réalisés et quand on regarde le tableau avec l'objectif c'est un peu ambigu, est-ce qu'on est sur un programme de travaux rédigés, lancés, ou accomplis ?

Olivier LAROUSSINIE : On peut revenir à une formule plus simple. Le but c'est de réaliser, et pas de faire un programme. Un moment on avait élargi cet objectif-là afin que l'Agence intervienne aussi dans des travaux de restauration qui seraient prévus par les plans d'actions pour le milieu marin, mais on nous a fait remarquer qu'il n'y en avait pas, et qu'au titre du non-élargissement des compétences de l'Agence ce n'était pas la peine de générer des craintes au ministère du budget.

Ferdy LOUISY : S'il n'y a pas d'observations, on passe au chapitre 4.

Olivier LAROUSSINIE : C'est la partie « sensibilisation-animation ». L'évolution vers le grand public est la principale évolution, le reste est à peu près sur la ligne de ce qu'on faisait jusqu'à maintenant dans les parcs marins au niveau national. De façon plus conjoncturelle, en matière d'organisation de manifestations qui était un gros poste dans le contrat d'objectif qui se termine à cause d'IMPAC3, sur le prochain contrat il y a le colloque national. On est sur quelque chose qui est 3 fois moins volumineux. Il y aura aussi le séminaire biogéographique marin européen, et ces deux manifestations ont lieu cette année en 2015, donc bien engagés en termes de contenu, de méthode, de dimensionnement, ce qui n'était pas une raison pour ne pas les mentionner bien évidemment. Sur le 4-4 qui est le développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins on s'est fixé un objectif qui était de publier et qui est un objectif ambitieux. Il est ambitieux non pas qu'on manque de matière pour le faire, mais parce que nous avons des gens qui manquent de temps pour le faire. Bien évidemment si on publie dans un journal scientifique on ne sera pas tout seul, on sera avec un labo. Si on publie seuls, on visera plutôt des publications de niveau technique. Il y a une certaine urgence non seulement à capitaliser en interne -ça il faut qu'on le fasse et nous avons commencé- mais à faire savoir aussi les méthodes et les résultats de l'Agence. Ça devient vraiment critique d'où le fait que l'objectif général est bien sur le partenariat avec les institutions de recherche, mais ensuite dans l'objectif synthétique que nous avons retenu comme significatif, on s'est mis cet objectif de publication.

Ferdy LOUISY : Et par contre cet objectif de publication c'est uniquement dans le cas de personnel de l'Agence ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui mais en co-auteur, pas forcément en auteur principal. Ça nous paraît significatif, si lorsqu'une équipe de recherche vient travailler dans le parc d'Iroise ou à Mayotte et qu'elle publie, un ou plusieurs de nos agents apparaissent dans la liste des auteurs. Ça suppose aussi qu'on n'est pas passif quand on reçoit des équipes de recherches, ça suppose qu'on est bien actif dans leur travail et dans leurs résultats, ça a un sens, c'est pas seulement une reconnaissance.

Ferdy LOUISY : Il faut absolument qu'il y ait une participation du personnel de l'Agence, parce que nous au niveau du parc, dès que quelque chose est bon, on soutient pour la publication, même si on n'apparaît en tant que auteur ou co-auteur, ça permet de porter des formations sur un milieu particulier, notamment sur les thèses que nous soutenons.

Olivier LAROUSSINIE : Là c'est simplement le signe d'un objectif supplémentaire qui est bien le développement de notre expertise interne, de notre plus grande implication sur les travaux de recherche qui se font en lien avec nos sujets.

Ferdy LOUISY : Ca ne risque pas de nous faire passer quelque fois à côté de choses qui peuvent être intéressantes ?

Olivier LAROUSSINIE : Ca empêche pas de soutenir des projets dans lesquels on ne sera pas co-auteur, comme je disais ça ne retire pas l'objectif général de coopération avec les Instituts de recherche. Par contre la cible à 30 par an, il faudra vérifier, ça me semble beaucoup...

Christian BARTHOD : Je pense que c'est du rêve.

Ferdy LOUISY : Ce ne sont que des publications d'ouvrages mais si on rentre dans des revues spécialisées où il y a une signature du personnel ? Ce sont des objectifs qui peuvent être atteints, tout dépend de ce que vous entendez par publication ?

Christian BARTHOD : On peut enlever « à comité de lecture », et conserver la cible à 30.

Olivier LAROUSSINIE : Je préférerais qu'on garde ça pour l'instant, mais on revérifie. J'avoue que ça m'a un peu échappé, en le voyant maintenant.

Ferdy LOUISY : En revanche sur les manifestations et les objectifs en Iroise ?

Olivier LAROUSSINIE : On n'en a pas d'autres, on ne parle que des grandes manifestations. Ce sont notamment des séminaires avec des scientifiques, auxquels on s'associe. En 2017 il y aura IMPAC4. On va plutôt jouer la solidarité avec les Chiliens et ne pas aller faire concurrence, ce sera la fin du contrat.

Ferdy LOUISY : Donc il n'y aura pas de participation de l'Agence ?

Olivier LAROUSSINIE : Nous serons présents à IMPAC4, on sera peut-être un petit peu plus que des participants normaux, on fera peut-être plus dans la programmation notamment, mais certainement pas dans l'organisation pratique. L'objectif 4-5 est fait pour ça, les grosses dépenses d'organisation pratique.

Ferdy LOUISY : Et pour l'organisation de l'Agence française de la biodiversité, ça tombe bien.

Olivier LAROUSSINIE : Oui, elle aura peut-être des objectifs différents.

Ferdy LOUISY : 97% de l'espace maritime se trouve en outre-mer, quelles coordinations peut-on faire sans attendre un colloque international ? Est ce que l'Agence n'a pas un rôle à jouer là-dessus ? Il n'y a pas de coordination de tous ces territoires d'Outre-mer sans que ça porte sur une dimension internationale, pourtant il y a un outre-mer franco français... Il y a peut-être des choses à dire sous 3 ans ? J'aurais voulu que l'Agence joue ce rôle de coordinateur.

Olivier LAROUSSINIE : C'est vrai que nous avons pris une posture qui était plutôt « chaque Outre-mer dans son environnement régional ». Lors du précédent colloque national on avait essayé de faire un effort sur la partie Outre-mer. Est-ce qu'il faut faire la place à quelque chose qui soit spécifiquement Outre-Mer ?

Ferdy LOUISY : Chaque fois qu'on participe à des rencontres internationales c'est le moment où les ultra-marins se voient et commencent à échanger en se disant sur tel territoire il y a tel ou tel programme, il faudra peut-être donner au prochain colloque une place beaucoup plus marquée ?

Christophe LENORMAND : Ca dépend qui on veut faire se rencontrer. Soit on est sur les gestionnaires d'espaces d'aires marines protégées, il y a peut-être une action sur le contrat d'objectif qui porte là-dessus, ça peut être un moment un peu particulier. Ou est-ce qu'on veut quelque chose de plus large ?

Olivier LAROUSSINIE : Ce qui est vrai c'est qu'à Sydney c'était l'occasion de vous voir entre politiques.

Ferdy LOUISY : C'est ce qui nous a permis d'échanger beaucoup avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, Mayotte, et nous n'avons pas d'occasions de pouvoir échanger sur tous les points (sur les plans technique et gouvernance, sur le plan des objectifs...). A terme on s'est fixé des objectifs, c'est sûr que la coopération on en fait dans l'Océan Indien, Caraïbe etc. Mais un moment donné il faut que les français se retrouvent entre eux aussi pour pouvoir échanger, faire le point sur leur méthode parce qu'après tout, les méthodes que nous appliquons ce sont les méthodes françaises issues de la doctrine française. Je les rencontre uniquement sur des colloques internationaux, c'est un peu dommage, parce que sur les colloques l'échange est rapide, on n'a pas un cadre qui est défini, des ateliers particuliers. Est-ce que ça peut se faire dans le cadre du colloque national ?

Olivier LAROUSSINIE : On peut y réfléchir ? Peut-être en préparation d'IMPAC4 en 2017 ? Pour préparer une délégation française qui ne soit pas que technique ?

Ferdy LOUISY : ...et permet d'échanger, il faut trouver des conditions pour avoir aussi nos échanges parce qu'on n'a pas d'occasion d'échanger ; d'autres observations sur le 4 ? On peut passer au 5 ?

Loïc LAISNE : Sur le 5 j'ai quelques observations. Première observation : je suis un peu surpris de voir dans le premier paragraphe qu'on lie les priorités de surveillance et le programme de mesure de la directive stratégie pour le milieu marin. Lier la police et la surveillance au programme de mesure de la directive cadre me paraît un peu hâtif étant donné qu'on n'a pas encore discuté de ces mesures. Ma deuxième observation, c'est au 5-2, la formule « pôle d'expérimentation pour des nouvelles technologies pour le suivi et la surveillance des activités ». Ca me paraît un petit peu obscur, est-ce que l'Agence va mettre en expérimentation des drones ? Sans plaisanter, je pense que ça peut inquiéter certains professionnels de la pêche. J'ai vu paraître une motion sur l'utilisation de l'AIS pour faire le pistage des bateaux, je suis certain que ce n'est pas le cas, et il ne faut pas laisser d'ambiguïté sur ce sujet-là dans la rédaction parce que ce sera mal interprété. Dans les objectifs, il y a deux points qui m'interrogent un peu, je ne comprends pas les 10% du temps agent comme cible dans la surveillance, et je ne comprends pas les 100% sur les zones sensibles identifiées par les plans de gestions, les plans de contrôle, qui engagent les moyens de l'Etat. L'Agence sera complètement

dépendante des moyens de l'Etat pour cela. Pourquoi fixer un objectif à 100% en surveillance et police ? On sait très bien que le 100% en mer ce n'est pas possible, on ne surveille pas une zone à 100%.

Sébastien FLORES : Sur la DCSMM nous avons eu des discussions sur cette partie en interservices. On veut d'abord prioriser dans les parcs et par ailleurs, hors parcs, on veut prioriser un appui de l'Agence, dans le conseil aux services de l'Etat, pour la définition des plans de contrôle, mais sans forcément aller mobiliser la DCSMM. Il n'y a pas, mécaniquement, beaucoup de mesures à aller contrôler, mais on voulait quand même dans l'introduction de la partie montrer qu'à terme cette activité surveillance police viendra aussi en appui à la réalisation de certaines mesures. Certaines mesures comprendront les volets réglementaires, donc on ne peut pas imaginer que demain ces problèmes ne soient pas contrôlés.

Christophe LENORMAND : C'est lié aux zones sensibles. Il faut que les zones sensibles soient identifiées. Ce n'est pas forcément très important, mais partir sur un 100% c'est vrai que.....

Loïc LAISNE : 100% ce n'est pas réaliste.

Olivier LAROUSSINIE : Sur les 10% de temps agent, l'idée c'est qu'ils ne font pas que de la surveillance. Dans le cadre de leurs autres activités, il y a au moins 10% de leur temps qui est dédié à des sorties spécifiques surveillance et contrôle, d'ailleurs il y a toutes celles qui se font avec les autres services de l'Etat dans le cadre des opérations conjointes. Il s'agit bien de missions dédiées. Moi aussi j'insiste sur cet objectif-là, parce que sinon la tendance de nos agents, c'est de dire que de toute façon quand on est sur l'eau, on fait de la surveillance. Or c'est différent d'avoir un plan avec des objectifs, des priorités, quand on ne se consacre qu'à ça. Mais enfin sur « surveillance et contrôle » c'est vraiment difficile de trouver une formulation d'objectifs ; et j'ai bien compris que sur les zones sensibles ça pourrait être formulé de la façon suivante : 80% des objectifs de contrôle pour les zones sensibles identifiées dans le plan de gestion ?

Loïc LAISNE : Oui comme ça ça a du sens !

Gérard ROMITI : A ce sujet j'ai un vieux rêve : les brigades bleues. Je ne sais pas comment on peut les créer ou les identifier, mais la première sentinelle c'est le pêcheur qui est sur place, qui connaît les zones. Je ne sais pas comment on pourrait intervenir mais j'appelle ça des brigades bleues. En Méditerranée nous avons des prud'hommes. Moi-même je suis prud'homme, je suis assermenté, je peux faire un contrôle verbalisé. Les contrôles doivent être laissés aux gens spécialisés dans le contrôle, mais la prévention relève de chacun.

Loïc LAISNE : Il y a eu des actions menées avec les plaisanciers, et qui associaient des professionnels. C'était des conventions signées avec les procureurs de la République. Je pense qu'il pourrait être ajouté dans le plan une action de sensibilisation de la justice. Au moins une fois dans les Parcs tous les 2 ans, il serait utile de sensibiliser les procureurs de la République en les faisant venir et en leur montrant les risques pour que la répression soit bien conduite. Il faudrait ensuite établir des

conventions avec les pêcheurs et la pêche de plaisance. La sensibilisation des parquets porte toujours ses fruits, tout comme le fait que les professionnels se portent partie civile.

Olivier LETODE : Ce sont des points importants, ces actions semblent intéressantes, mais ça déborde le cadre de l'Agence. C'est quelque chose qu'il faut examiner avec les services de l'Etat.

Olivier LAROUSSINIE : Nous pourrions peut-être juste ajouter la question de la relation avec les Parquets ? Dans des formulations précédentes nous avons rappelé que l'on devait se rapprocher des procureurs pour connaître la politique pénale et l'Agence s'est déjà portée partie civile. Il faut mettre une phrase sur le fait que l'action de police peut être prolongée par l'action en justice.

Ferdy LOUISY : Justement le problème c'est le suivi des PV qui peuvent être délaissés et il n'y a pas tellement de suites par les Parquets.

Loïc LAISNE : Ca dépend de leur degré de sensibilisation.

Thierry CANTERI : Nous avons deux Parquets dans le Parc : Quimper et Brest. Ils n'ont pas la même politique pénale, pas le même type de suivi, il y a donc une action à mener. Le ministère de la justice pourrait sensibiliser par des circulaires pénales les procureurs. Quant au juge, il est indépendant.

Ferdy LOUISY : Comment faire pour notre objectif puisque ça ne relève pas de l'Agence ?

Loïc LAISNE : Faire une sortie de terrain, et expliquer les enjeux pour qu'ils les comprennent bien.

Gérard ROMITI : Il y a des régions comme la Bretagne, où les élus sont très investis sur le préjudice environnemental, et d'autres où c'est moins vrai. En Bretagne il y a des élus pour s'occuper des marées noires, mais pour la Méditerranée je ne pense pas que ce soit pareil du tout. L'Agence française pour la Biodiversité devra travailler sur la notion de préjudice environnemental. Comment le prouve-t-on ? La principale difficulté porte sur les données. L'AIS, c'est un moyen de sécurité pour savoir s'il faut rechercher 3 ou 4 hommes sur les bateaux afin de les récupérer, or aujourd'hui lorsque je vais à des réunions sur les granulats ou l'éolien en mer, on me dit « là vous n'avez jamais pêché, vos bateaux ne sont jamais venus ici, vos bateaux sont là... ». Les données de l'AIS ne sont pas des données scientifiques qui prouvent les lieux de pêche. Il faut que l'Etat français prenne des garanties et qu'on se borne un peu sur nos propres données. Ifremer, par exemple, a été refusé pendant des années sur les bateaux ; aujourd'hui nous avons réussi à ce qu'ils embarquent parce qu'il y a des universités, des repérages, il faut qu'un pôle scientifique se mette en place. Vous avez en Terre Australe un rocher autour duquel l'Australie a le droit de prélever 4 000 tonnes ; nous les Français n'avons le droit de ne prélever que 50 tonnes, à tel point que l'Australie s'étonne des analyses scientifiques qui ont donné cela. Nous ne pouvons plus passer au niveau international une augmentation de 4000 tonnes pour notre pays ! Si on n'a pas les données scientifiques, ça ne sert strictement à rien. Il faudrait un pôle de recherche national voir international de savoir faire et où mettrait aussi celui de l'Agence.

Ferdy LOUISY : On met un point sur la sensibilisation ? Je parlais du Parquet...

Olivier LAROUSSINIE : Oui on peut l'ajouter ?

Olivier LETODE : Ce sera à examiner avec les autres services de l'Etat.

Loïc LAISNE : Le parc va être autonome dans ce rôle de sensibilisation du Parquet. Il nous tiendra au courant bien naturellement, mais le parc doit avoir une autonomie, parce que ça se passe sur le terrain.

Olivier LAROUSSINIE : On ne va l'ajouter que dans les parcs.

Loïc LAISNE : Pour Natura 2000, c'est plutôt le rôle de l'Etat, parce que c'est plus générique.

Ferdy LOUISY : Et pour les aires marines protégées ?

Olivier LAROUSSINIE : Là je n'ai pas d'agents et aujourd'hui on n'a pas de compétences.

Ferdy LOUISY : L'Agence récupère des aires marines protégées en gestion, et me dit que je n'ai pas de moyens, pas d'agents ? Pourquoi appliquer ces différentes orientations ? Il y a un problème ! Parce qu'il n'y a pas les statuts juridiques ? Quel est le statut juridique des aires marines protégées des sanctuaires, pourquoi les prendre en gestion ? Ca va créer un jour un précédent, on est sur un vide juridique, et en même temps on les intègre dans un contrat d'objectif avec quelques moyens, parce que nous avons quand même du personnel qui travaille avec des conventions qui sont signées à l'international. Et aujourd'hui on est sur un élément qui n'a pas un statut qui lui permette de rentrer dans un objectif de police et de surveillance...

Loïc LAISNE : C'est là que doit jouer la bonne articulation avec l'Etat. Quand il s'agit des conventions internationales, des mammifères marins et de tout ce qui se passe au large, le contrôle repose principalement sur l'Etat, qui associe les gestionnaires des aires marines. Dans les parcs, il y a des équipes de contrôle qui vont sur le terrain, donc qui ont leurs actions de police « propres ». Dans les sanctuaires, ou dans les autres zones, le parc oriente un peu les Préfets pour qu'ils prennent des mesures dans leurs plans de contrôle en y associant les gestionnaires.

Ferdy LOUISY : Ca revient au fameux débat qu'on avait eu sur la mutualisation des moyens de surveillance, des fameux bateaux qu'on devait acheter. Est-ce que ça ne peut pas apparaître également en objectifs et relancer ce fameux dossier des mutualisations ?

Christophe LE NORMAND : L'objectif général de mutualisation et de meilleure optimisation des moyens, est évidemment quelque chose qu'il faut poursuivre, mais sur le point précis que vous évoquez

Ferdy LOUISY : Je prends l'exemple du parc de la Guadeloupe où nous avons une aire marine adjacente. Nous avons besoin de moyens de surveillance supplémentaires. C'est une aire marine protégée par définition, c'est le moment de mutualiser, ce n'est pas l'Etat, il y a déjà un gestionnaire et il y a d'autres cas comme ça. L'Agence n'est pas uniquement concentrée sur les parcs naturels marins, ce n'est pas que son rôle, définissons des objectifs et après Olivier va se battre pour obtenir des moyens. C'est le rôle du directeur.

Christian BARTHOD : Le contact avec les procureurs est indispensable ; le mode de fonctionnement de l'Agence ne devrait-il pas conduire à essayer d'intervenir au moment de la formation à l'Ecole nationale de la Magistrature ?

Ferdy LOUISY : Pour lutter contre le braconnage, il faut plus de moyens de police, quelle est la volonté de la Tutelle ?...

Olivier LAROUSSINIE : Normalement le déverrouillage de la compétence géographique doit être dans l'ordonnance qui va suivre la loi de biodiversité, ceci dit ça donne pas les troupes. A effectif constant, ça ne va pas aller loin, mais au moins il ne devrait plus avoir ce verrou géographique.

Ferdy LOUISY : On passe au soutien management : des observations là-dessus ?

Loïc LAISNE : J'ai juste une petite remarque mais qui revient à ma remarque initiale, dans le 6-4 je pense que c'est la DEB qui peut répondre à la DPMA. Les objectifs de 2% de mécénat et de mobilisation des fonds européens me paraît faible, une meilleure mobilisation des fonds européens me paraît nécessaire pour appuyer l'action de l'Agence en particulier sur Natura 2000, comparativement aux DREALs qui sont à 50 %. Ca nécessitera peut-être des partenariats avec les comités régionaux des pêches et le comité national pour Natura 2000. Je ne sais pas ce qui est éligible dans le Feamp mais une bonne mobilisation des fonds européens me paraît indispensable.

Christophe LENORMAND : C'est la logique générale, le programme opérationnel n'est pas bouclé.

Olivier LETODE : il y a en fait deux aspects principaux s'agissant du Feamp. Les dispositions du programme pour les impacts de la pêche sur l'environnement correspondent aux articles 36-37-40, qui peuvent être mobilisés sur un certain nombre de mesures halio-environnementales portées par les professionnels en collaboration avec l'Agence. Ensuite il y a tout le volet consacré à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée et au-delà de la question halieutique... En termes de soutien financier à la mise en œuvre du dispositif Natura 2000, au sens large, et pas seulement centré sur les activités liées à la pêche maritime, la ligne budgétaire prévue pour la mise en œuvre de la politique milieux intégrés est relativement réduite par rapport au montant global du Feamp. S'agissant des mesures de limitation des impacts maritimes sur l'environnement, il y a des mesures qui sont nationales, qui n'ont pas été régionalisées et il y a des mesures qui sont régionalisables pour autant que les régions les activent. On ne sent pas une motivation extrême de la part des régions pour activer un certain nombre de mesures de soutien à la limitation des impacts des activités pêches maritimes.

Olivier LAROUSSINIE : De la même façon, il semble que sur le FEDER les régions n'ont pas été très actives pour qu'il y ait une partie biodiversité dans la programmation à venir, c'est vrai que par rapport à la situation précédente dont tu parlais et de la mobilisation d'un certain nombre de fonds européens par les DREALS, il risque d'y avoir un retrait. Ceci dit pour la mer comme il n'y avait quasiment rien ça n'empêche pas d'essayer d'avoir plus dans une enveloppe qui serait moindre.

Loïc LAISNE : Il appartient aussi aux professionnels au niveau régional et aux services de l'Etat de sensibiliser les régions sur le sujet. Les comités régionaux ont un rôle important en la matière. Pour

Natura 2000 par exemple, concernant les impacts de la pêche sur les herbiers de Posidonie, il serait intéressant d'avoir des financements communautaires au niveau de la région pour mettre en œuvre des dispositifs innovants de dragage. Modifier les pratiques sera quelque chose de crucial dans les années à venir. Je pense qu'il faut sensibiliser les comités régionaux sur le sujet parce que l'argent c'est le nerf de la guerre. Les Agences de l'eau, tout le monde les connaît parce qu'elles ont des gros moyens de financement, donc on va vers elles pour chercher des sous.

Ferdy LOUISY : D'autres observations pour la partie financement ? Est ce que nous avons des objectifs de mécénat ?

Olivier LAROUSSINIE : En fait la cible de 2% porte sur le mécénat. L'expérience montre que ce n'est pas si facile, même 2% c'est un peu ambitieux, et en même temps ce n'est pas bon. Les mécènes ne sont pas du tout enclins à financer un établissement public, soyons clairs.

Ferdy LOUISY : Pourquoi mettre 2 % ?

Olivier LAROUSSINIE : Si on ne mets pas 2 %, j'ai un ETP que je mets ailleurs. Si, en lien avec la Tutelle, ce n'est plus un objectif, je ne suis pas contre le retirer mais clairement je redistribue un ETP.

Christophe LENORMAND : Ça peut paraître modeste, mais il faut conserver.

Ferdy LOUISY : C'est modeste, mais c'est réalisable d'après ce que je comprends ?

Olivier LAROUSSINIE : Nous l'avons réussi avec IMPAC3 parce que nous avons eu un produit qui a intéressé. Nous avons également des discussions avec des fondations qui ne financent pas mais qui ont des projets. Ça ne me paraît pas complètement impossible mais en continuant à y mettre vraiment du nôtre. De là à espérer que ça vienne soulager le budget de l'Agence, il ne faut pas rêver, d'autant plus que ce sera sur des opérations que vous n'allez pas mettre dans le top des priorités pour les DOCOB Natura 2000.

Ferdy LOUISY : Est-ce que les mécénats dans les parcs naturels rentrent dans cet objectif ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui.

Ferdy LOUISY : Parce que je prends l'exemple des parcs nationaux, nous avons beaucoup plus que ça ?

Olivier LAROUSSINIE : Plus que 2% à l'échelle de tous les parcs ?

Claire COUTANT : Les parcs nationaux sont connus depuis des décennies.

Ferdy LOUISY : Nous avons la même loi que vous, la loi de 2006 et c'est avec cette loi qu'on a commencé à s'intéresser plus au mécénat, l'objectif c'est de se battre pour en avoir. Il faut être ambitieux dans l'objectif.

Loïc LAISNE : Il y a eu une grosse opération de mécénat sur le parc marin d'Iroise par un armement breton, mais je ne pense pas qu'on puisse le comptabiliser.

Ferdy LOUISY : Pas d'autres observations concernant ce point ? bien nous avons fait le tour du document, on arrive aux questions diverses, est ce qu'il y en a ? En questions diverses, sur Sydney, est ce qu'il y avait une présence forte de l'Agence ?

Olivier LAROUSSINIE : Dans le compte rendu du conseil d'administration, nous préparons une séquence sur Sydney et nous avons préparé un compte rendu assez complet qui sera bientôt prêt. Cette semaine sont organisées différentes réunions de bilan parce que nous avons mobilisé pas mal de monde pas seulement en interne mais aussi en externe. Nous récoltons les retours de tous ceux qui ont été impliqués. Je pense qu'il y a eu un impact assez important - ce qui était le but du jeu - pour que la partie marine du Congrès existe. A Durban au précédent congrès des parcs, je ne crois pas que le marin ait été visible.

Christian BARTHOD : C'était un sujet qui à l'époque était tout juste émergent, le mot revenait, le constat qu'il faudrait faire mieux, mais c'était vraiment très très faible. Heureusement il y a une grosse évolution entre les deux congrès.

Olivier LAROUSSINIE : Notre place dans la communauté internationale s'est trouvée confortée par le fait que le pavillon Océan+ était un pavillon australien, canadien, français, UICN... Nous étions un des gros contributeurs. La Web TV Océan+ a été très appréciée. Vous pouvez encore regarder le magazine journalier par exemple, comme on l'avait fait à IMPAC3. Bien sûr c'est fait par les Français, c'est peut-être le défaut, mais à la limite on aimerait que d'autres s'en saisissent. Nous avons un petit peu de mal à passer la main, l'UICN est partante, mais le problème c'est qu'il faut aussi apporter les moyens qui vont avec. La dimension locale a été relative parce que c'était à Sydney, dans le Pacifique. Nous avons donc mis l'accent sur la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie, à la fois sur leurs projets internes et sur leurs projets de rayonnement régional, et ça aussi ça n'a pas trop mal marché. Nous en avons profité pour conforter notre lien avec le programme régional océanien pour l'environnement en faisant une soirée Pacifique au pavillon Océan+ en les mettant en présidence de la soirée, en leur donnant la main sur leur programmation, et je pense que ça a été assez apprécié. Ce qui nous permettait aussi de rehausser notre relation en positif avec eux, parce que par ailleurs le projet qu'on fait en commun, Paciocea, connaît parfois des heurts sur des sujets très pratiques entre les équipes. Nous avons besoin de remettre un petit peu de baume sur tout ça, et ça a l'air d'avoir fonctionné. Je pense que du côté néo-calédonien, Anthony LE CREN était assez content des contacts qui font avancer l'idée d'un projet de Fond pour l'environnement mondial à l'échelle de la mer de Corail avec les Pays Iles Salomon, Papouasie Nouvelle Guinée, Vanuatu... Côté polynésien, une nouvelle équipe vient d'arriver. Le fait de se trouver là, dans une ambiance qui les valorisait, confortait le principe de la grande aire marine protégée des Marquises. Nous étions un peu fâchés avec le service qui s'occupe du patrimoine mondial marin de l'UNESCO. Ce congrès a permis de renouer. La seule chose, c'est qu'on ne savait pas que notre Vice-président était à Sydney et nous n'avions rien prévu pour lui... L'IUCN a également lancé cette idée de liste verte : par opposition à la liste rouge, il s'agit d'avoir une liste « positive ». Il s'agit aussi d'essayer de dire qu'une aire marine ne vaut que s'il y a un dispositif de gestion qui fonctionne. Pour l'instant c'est expérimental, mais à titre personnel, ça ne me plait pas trop qu'on soit soumis à certains critères. C'est justement pour participer activement à la définition de ces critères que nous avons intégré ce circuit, tellement bien que sur une vingtaine d'inscrits sur la liste verte, il y a 5 français, dont 3 marins.

Christian BARTHOD : Cela a été fait aussi avec toutes les problématiques liées à la direction et à la Présidence chinoise de l'UICN. Finalement la France était à égalité avec la Chine, et par rapport à l'ensemble de toutes les aires protégées qui ont obtenues la reconnaissance « liste verte », la France est hors-norme. Ca donne aussi un coup de projecteur, ça fait du bien de temps en temps, au niveau international.

Ferdy LOUISY : D'ailleurs les Chinois sont venus me demander c'est où la Guadeloupe ? Les sites qui ont été présentés ont été retenus à 100 % tandis que la Chine avait présenté beaucoup plus que 6 sites.

Christian BARTHOD : Au total il y avait 22 sites, 5 français, 6 chinois, 2 espagnols, 1 italien, 2 africains, 3 australiens, ça avait été fait en liaison avec le Président chinois. Le résultat est bien meilleur pour les Français que pour les Chinois.

Ferdy LOUISY : Nous pouvons être fiers des sites français. Il n'y a rien de comparable par rapport à ce que j'ai vu, et les échanges que j'ai eus avec d'autres, d'ailleurs ils sont très intéressés par la France. Quelque part ils savent que nous sommes les meilleurs.

Je voulais juste avant de clôturer la séance, et j'aurai dû le faire au début, excuser Pierre MAILLE qui a été remplacé par son brillant directeur, Guy-François FRISONI, Olivier GALLET, Gilles BOEUF, et Michel DAVERAT.

Ferdy LOUSY clôt la séance à 17h.